ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

PAR COURRIEL CONFIDENTIEL

Le 03 Juin 2025

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi sur l'accès »)

Madame,

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 29 mai 2025 dernier, par laquelle vous demandez à obtenir les dates d'embauche et nombre de jours travaillés, afin de faire reconnaitre votre ancienneté auprès de votre CISSS. Après vérifications, nous répondons défavorablement à votre demande d'accès à des documents, car selon les informations reçues, votre ancien employeur est le centre de santé Inuulitsivik. Nous vous référons donc vers les Ressources Humaines du Centre de Santé d'Inuulitsivik (art. 47 al. 1 para. 4°).

En terminant, vous trouverez ci-joint, une copie de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, contenant les articles mentionnés ci-dessus de même que l'avis de recours prévu à la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas Lareau Trudel

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

NLT/np

p.j.